

## COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 JUIN 2017

L'an deux mille dix –sept, le douze juin à dix-sept heures trente, les membres du Bureau communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à Bourg Achard, au siège de la collectivité.

### Étaient présents.

M. GATINET Benoît, M. ROUAS Mary-Dominique, M. LENOIR Fernand, M. VALLEE Laurent, M. QUESTEL Bruno, M. CHRISTOPHE Bernard, M. MARIE Philippe, M. CAILLOUEL Hervé, M. DENIS Jean-Pierre, Mme MOUILLIERE Monique, M. GUERINOT Didier, Mme VAN-DUFFEL Christine, Mme LEFEBVRE Gaby, M. BOURGAULT Hugues M. KARNOUB Abed, Mme PRESLES Gwendoline, M. GUENIER Jean-Marie

### Absents ou excusés.

M. MEDAERTS Dominique donne pouvoir à M. GATINET Benoît, M. QUETIER Jean

Avant d'aborder l'ordre du jour le président donne aux membres du bureau les informations suivantes :

- Réforme des rythmes scolaires : il semblerait que la plupart des communes soient favorables à un retour à la semaine de quatre jours, tout comme les enseignants et parents d'élèves. Aucune décision ne sera prise tant que les décrets n'auront pas été publiés.
- Conséquences des difficultés financières de la Communauté de communes de Bourgheroulde-Infreville, Le Préfet a saisi la chambre régionale des comptes afin d'examiner les recettes régularisées dans le budget 2017 de Roumois Seine.

### Points d'informations :

Service d'instruction du droit des sols : un courrier a été envoyé au SUM afin d'informer du souhait de la communauté de communes de reprendre le service en régie. Une étude juridique a été demandée pour étudier les possibilités de résiliation de la convention. La collectivité attend la réponse de M. Leroux pour une sortie courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 et si possible dès le 1<sup>er</sup> janvier.

Déploiement de la Fibre optique : une réunion d'information est programmée le 26 juin à 18h30 à Bosgouet

<p align="center"><b>Projet de décision – Construction d'une nouvelle station d'épuration à Bourneville-Sainte-Croix</b> <b>Demande de subvention</b></p>
---

### Contexte :

La commune de Bourneville-Sainte-Croix est équipée d'une station d'épuration des eaux usées d'une capacité de 800 équivalents/habitants.

Pour mémoire, 1 équivalent/habitant est égal à 60 grammes de DBO5/jour (demande biologique en oxygène en 5 jours) soit 21,6 kg de DBO5/an. La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'**équivalent-habitant** comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.

La station est arrivée à saturation et tout projet conséquent d'urbanisation est devenu impossible dans la zone desservie par les réseaux d'assainissement collectif. La station actuelle ne permet plus de répondre aux souhaits d'urbanisation de la commune de Bourneville-Sainte-Croix et notamment du collège qui doit être prochainement construit.

Par ailleurs, la station est située dans un périmètre rapproché du captage d'eau du Fond de Vaux qui est situé à Aizier. L'exutoire est un puisard qui est une source potentielle de pollution de la ressource en cas de dysfonctionnement de la STEP.

Enfin, des arrivées relativement importantes d'eaux pluviales sont source de dysfonctionnements lors des forts épisodes pluvieux, le bassin d'orage existant n'étant plus suffisamment dimensionné.

En cas de débordements, celui-ci se déverse dans un fossé pluvial qui se situe en amont de bétouilles qui sont également des points d'infiltration potentiellement source de pollution de la nappe.

Pour ces différentes raisons, il a été décidé de construire une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 1500 équivalents/habitants.

Le coût de ces travaux est estimé par le Maître d'œuvre (bureau d'études SOGETI) à 1 684 000 euros HT (estimation d'octobre 2016).

Cette opération peut être subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil départemental de l'Eure.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'environnement,  
Vu le Xème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

**Le Bureau communautaire**, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

## DÉCIDE

### ➤ D'AUTORISER

Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil départemental de l'Eure les subventions auxquelles la Communauté de communes ROUMOIS SEINE peut prétendre pour la réalisation des travaux de construction de la nouvelle STEP de Bourneville-Sainte-Croix et de toutes les études liées à cette opération

### ➤ D'AUTORISER

Monsieur le président à solliciter une éventuelle dérogation pour anticiper le démarrage du chantier avant l'accord définitif de subvention.

### Questions diverses :

Subventions aux associations : M. Questel fait remarquer qu'il serait intéressant de s'intéresser à la compétence culture, qu'il a été attribué des subventions aux écoles de musique du territoire de l'ex Roumois Nord alors même qu'il en existe sur d'autres territoires et souligne la nécessité de revoir les critères d'attributions au vu des limites définies par nos compétences. M. Guérinot précise que ce travail est en cours au sein de la commission. Mme Lefebvre insiste sur la nécessité de préciser ce qui relève de la culture ou du tourisme.

Fin de séance : 18h10

## RELEVÉ D'AVIS

<b>Projet de délibération – Adoption du règlement intérieur</b> sous réserve d'ajouter un article sur la constitution de groupes d'élus.	Favorable à l'unanimité
<b>Projet de délibération – Décision modificative N° 1 – Budget SPANC de Bourgheroulde</b>	Favorable à l'unanimité
<b>Projet de délibération – Décision modificative N° 1 – Budget SPANC d'Amfreville La Campagne</b>	Favorable à l'unanimité
<b>Projet de délibération – Convention avec la Mairie de St Ouen de Thouberville</b> <b>Convention pour la fourniture de repas</b>	Favorable à l'unanimité
<b>Projet de délibération – Convention avec la Mairie de St Ouen de Thouberville</b> <b>Mise à disposition d'un car</b>	Favorable à l'unanimité
<b>Projet de délibération – Convention avec le Parc Régional des Boucles de la Seine</b> <b>Participation à une animation pour l'ALSH de Routot</b>	Favorable à l'unanimité
<b>Projet de délibération – Tarification Financement Personnel</b>	Favorable à l'unanimité

Le Président  
Benoit GATINET

